

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 30681**

Intitulé

Agent soignant thermal

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Montpellier, Groupement d'intérêt public Formavie de Montpellier - Département CAFOC	Président de l'université de Montpellier, Délégué à la formation continue

Chaque certificateur est en mesure de délivrer la certification en son nom propre

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

330t Spécialités plurivalentes des services aux personnes (réalisation du service)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'agent soignant thermal accueille les curistes et leur applique les prescriptions médicales dans le respect des procédures thérapeutiques, d'hygiène et administratives, définies par le centre thermal. L'agent soignant thermal travaille sous le contrôle d'un responsable de service. Il peut se référer si besoin au médecin thermal du centre, ou à l'infirmier.

Ces activités s'articulent autour de trois pôles :

1. relations curistes :
2. réalisation technique des soins prescrits et programmés:
3. gestion de l'activité et de l'hygiène

Capacités attestées :

Recueillir sur le curiste les informations pertinentes

Apporter au curiste les éléments d'information nécessaires

Gérer le premier niveau de conflit

Préparer les soins (préparer le matériel et les petits équipements, effectuer les réglages, doser les produits...)

Installer le curiste en cabine

Veiller au confort et aux signes d'alerte sur l'état de santé du curiste

Pratiquer les soins dans le respect de la prescription et du protocole (soin en baignoire, douche au jet, douche générale, baveuse, pluie, pomme, manteau, dorsale, pénétrante, sous-marine, application de boue, de cataplasme, de compresses locales, pulvérisations, entéroclyse, soin aux étuves, en piscine, pédi et manu douche, pédi et manu boue, vaporarium, inhalation collective, douche périnéale...)

Organiser son activité en fonction des contraintes (adapter son activité à l'organisation du travail mise en œuvre dans l'établissement, gérer le moment de passage des curistes, travailler en équipe...)

Rendre compte à la hiérarchie et à ses collègues...

Adopter face aux situations critiques le comportement adapté

Entretenir son environnement professionnel

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Centres de thermalisme, de thalassothérapie
- Eventuellement en établissements de bien-être (spa, balnéothérapie..)

Types d'emplois accessibles Agent en soins thermaux, employé thermal, agent de soin en hydrothérapie, hydrothérapeute, doucheur, baigneur.

Codes des fiches ROME les plus proches :

D1208 : Soins esthétiques et corporels

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Compétences évaluées

Trois blocs de compétences seront évalués, portant sur :

- la dimension relationnelle avec le curiste (accueillir, informer)

Recueillir sur le curiste les informations pertinentes

Apporter au curiste les éléments d'information nécessaires

Gérer le premier niveau de conflit

- la réalisation des soins prescrits et programmés (préparer le matériel et les petits équipements, effectuer les réglages, doser les produits...)

Installer le curiste en cabine

Veiller au confort et aux signes d'alerte sur l'état de santé du curiste

Pratiquer les soins dans le respect de la prescription et du protocole (soin en baignoire, douche au jet, douche générale, baveuse, pluie, pomme, manteau, dorsale, pénétrante, sous-marine, application de boue, de cataplasme, de compresses locales, pulvérisations,

entérocyse, soin aux étuves, en piscine, pédi et manu douche, pédi et manu boue, vaporarium, inhalation collective, douche périnéale...)
 - la gestion de l'activité et de Organiser son activité en fonction des contraintes (adapter son activité à l'organisation du travail mise en œuvre dans l'établissement, gérer le moment de passage des curistes, travailler en équipe...)

Rendre compte à la hiérarchie et à ses collègues...

Adopter face aux situations critiques le comportement adapté

Entretenir son environnement professionnel

Unité certificative Dimension relationnelle avec les curistes

1) Epreuve sur table d'étude de cas concret (durée 2 heures)

2) Notation basée sur le suivi de la période en entreprise sur la base d'un dossier rempli conjointement par le tuteur ou le responsable hiérarchique, le coordonnateur et éventuellement le candidat.

Unité certificative Réalisation technique des soins

1) Epreuve sur table d'analyse de cas pratiques (2 heures)

2) Notation basée sur le suivi de la période en entreprise sur la base d'un dossier rempli conjointement par le tuteur ou le responsable hiérarchique et le coordonnateur, concernant la pratique des soins.

Unité certificative Gestion de l'activité et de l'hygiène

1) Travail sur table sur la base d'une étude de cas transversale (2 heures)

2) Une note : mise en situation de mise en hygiène d'une zone, en centre de formation ou en établissement thermal.

3) Avoir obtenu le SST ou l'AFPS.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage	X		- un médecin thermal - un représentant de l'équipe d'encadrement d'un établissement thermal - un agent soignant thermal - un représentant de chaque organisme certificateur
Après un parcours de formation continue	X		IDEM
En contrat de professionnalisation	X		IDEM
Par candidature individuelle	X		IDEM
Par expérience dispositif VAE prévu en 2010	X		- un médecin thermal - un représentant de l'équipe d'encadrement d'un établissement thermal - un agent soignant thermal - un représentant de chaque organisme certificateur Soit 50% de professionnels avec parité employeurs/salariés

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17 juin 2011 publié au Journal Officiel du 10 août 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau V, sous l'intitulé "Agent thermal" avec effet au 02 janvier 2005, jusqu'au 10 août 2016.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 17 mai 2018 publié au Journal Officiel du 24 mai 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications

professionnelles. Enregistrement pour deux ans, au niveau V, sous l'intitulé "Agent soignant thermal" avec effet du 10 août 2016, jusqu'au 24 mai 2020.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

www.gretalr.com rubrique CAFOC

www.univ-montp1.fr

<https://www.gretalr.com/>

Lieu(x) de certification :

Groupeement d'intérêt public Formavie de Montpellier - Département CAFOC : Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon - Hérault (34) [Montpellier]

Université de Montpellier : Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon - Hérault (34) [Montpellier]

GIP FORMAVIE

465 rue Alfred Nobel – BP 83

34935 Montpellier Cedex 9

Université de Montpellier

163 Rue Auguste Broussonet

34090 Montpellier

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Les GRETA de Vallespir Côte Vermeil (Ceret) et des Hauts Cantons de l'Hérault (Bédarieux). Eventuellement tout autre GRETA du réseau de l'Education Nationale.

Historique de la certification :

Certification précédente : Agent thermal